



RESUME REGLEMENTS 2019

Ci-dessous, nous traduisons un extrait du plus important des règlements sportifs et techniques.

REGLEMENT SPORTIF

3. PARTICIPANTS

3.3. Les équipes seront composées d'un minimum de deux et d'un maximum de cinq pilotes.

3.4. Ne sont pas autorisées Les équipes formées exclusivement de pilotes professionnels, prioritaires ou Elite en les divisions LMP3 et GT. Chaque équipe peut avoir un maximum de pilotes professionnels, prioritaires ou Elite correspondant à 50% des membres de l'équipe.

Considération de pilote professionnel:

- Ceux qui figurent sur la liste FIA des pilotes Platinum, Gold et Silver.
- Les pilotes qui sont ou ont été officiers d'une marque automobile.
- Ceux qui perçoivent ou ont reçu une compensation pour leurs services en tant que pilote. (ceux qui ne sont pas actifs et âgés de plus de 50 ans sont exclus).

Considération pilote Priorité:

- Ceux qui prouvent un résultat parmi les trois (3) premières places d'un trophée mono-marque, qu'il soit national ou international.

Ceux qui ont terminé parmi les cinq (5) premiers dans un Championnat monoplace national ou international.

Considération de pilote d'élite:

- Tous ceux qui figurent sur la liste publiée sur le site Web de V-Line Org.

En fin de compte, ce sera le comité d'organisation qui décidera en tant que pilote de la course sportive, du palmarès personnel, des résultats de la course ou des qualités, qui sera considéré comme un pilote prioritaire ou Elite.

4. VÉHICULES ADMIS

Seront admis à participer les véhicules décrits dans le règlement technique.

5. INSCRIPTIONS

5.2 Les frais d'inscription seront de 990€ + TBA. Ce montant comprend qui accepte la publicité obligatoire de l'organisateur. La séance d'essais livres et inclus dans le prix.

6. TROPHÉES

6.1. Trophées pour les trois premiers classés dans chaque division: LMP3, CN, GT, CG, GT4, TCR, D1, D2, D3 et D4.

6.2. Trophée des Dames: La première dame de chaque division aura droit à ce trophée.

6.3. Trophée Juan Fernández: Tous les pilotes nés en 1966 ou avant auront droit à ce trophée et les meilleurs de chaque division auront un Trophée

9. DÉVELOPPEMENT DE L'ÉPREUVE

9.1. Essais chronométrés.

9.1.1. La séance d'essais chronométrés sera de 45 minutes non stop et n'est pas nécessaire qu'il le fait tous les pilotes du team. Les pilotes qui ne font pas cette session doivent avoir au moins quatre (4) tours chronométrés aux essais libres.

9.1.2. Pendant la séance d'essais chronométrés, les mécaniciens peuvent effectuer toute opération mécanique sur le véhicule, mais le ravitaillement en carburant n'est pas autorisé. Si cela est fait, tous les temps des essais qualificatifs seront annulés.

9.1.3. Une fois la session terminée, les véhicules resteront sous le régime du Parc fermé pendant 15 minutes, à l'endroit déterminé par le Collège de Commissaires sportifs.

9.2. Départ lancé

9.2.1. La grille aura une formation 2x2 sans marcher. Le signal de sortie sera donné par le feu de sortie (rouge / vert) manipulé par le directeur de course ou le directeur de compétition.

9.2.4. Le pilote occupant la pole position sera responsable du maintien de la vitesse imposée par le Leading Car, pendant les 2 tours de formation, et une fois enlevé, il restera devant la grille et dirigera tous les véhicules, qui devront garder sa position jusqu'à ce que le signal de sortie soit donné.

9.2.7. Une fois le Leading Car se retire, le feu de signalisation de départ sera rouge, le directeur de course le passera au vert. À partir de ce moment, le dépassement sera possible.

9.3. Course

9.3.1. La grille de départ sera établie avec le meilleur temps de tous les pilotes de l'équipe.

9.3.2. La durée de la course sera de 240 minutes ininterrompue.

9.3.3. Les pilotes qui sortent de piste peuvent recevoir une assistance mécanique ou extérieure de la piste pour revenir sur la même piste et continuer la course.

9.3.4. Les véhicules qui, en raison d'une panne ou d'un accident, sont sauvés par des moyens mécaniques de l'organisation et conduits dans le paddock ne peuvent être réintégrés dans la course qu'une fois réparés et avec l'approbation expresse et préalable des Commissaires Techniques et du Directeur de course.

9.4. Les relais

9.4.1. Un pilote peut conduire 120 minutes consécutives au maximum, avec un minimum de 50 minutes avant de pouvoir retourner sur la piste. Aucun pilote ne peut conduire plus de 60% du temps total de la course.

9.4.2. En dehors de ce qui est indiqué à l'article 9.4.1. aucun nombre maximum ou minimum d'arrêts n'est établi, ni leur durée, bien que les commissaires sportifs s'assurent que les pilotes qui entrent dans la piste portent les harnais correctement placés, étant punissables du non-respect de cette règle. Les harnais ne peuvent pas être libérés pendant le parcours allant de l'entrée de la voie des stands à la case attribuée à chaque équipe.

9.5. Assistance

9.5.1. Afin d'éviter tout doute, la voie des stands est divisée en deux routes définies comme suit: Le chemin le plus proche du mur de séparation entre la voie et la voie des stands s'appelle "voie rapide". La route la plus proche des stands s'appelle "voie lente".

9.5.2. Les voitures ne peuvent entrer dans la voie rapide que si le conducteur est assis derrière le volant en position de conduite normale. S'il est nécessaire que la voiture soit poussée par des mécaniciens, ils ne pourront le faire que par la route intérieure.

9.5.3. La situation des membres de l'équipe et les réparations des véhicules ne peuvent être effectuées que dans la zone de la voie des stands qui se trouve devant le box attribuée à chaque participant ou à l'intérieur du box.

9.5.4. Lors des arrêts du véhicule pendant la course, si vous travaillez sur la voie intérieure, seules quatre (4) personnes sont autorisées à intervenir en même temps. Si 4 personnes interviennent sur la voiture, les pilotes ne pourront que s'entraider pour entrer et sortir du

véhicule pour effectuer le relais. Si vous travaillez dans le box, le nombre de personnes est libre.

9.5.5. Dans le mur, ils ne peuvent rester que un maximum de 3 personnes accréditées par équipe. Dans tous les cas, ils doivent être placés exclusivement devant le box attribuée.

9.5.6. Si un pilote dépasse sa box avant de s'arrêter ou quitte le box, il a des problèmes avec son véhicule sur la voie rapide, il ne peut pas ramener la voiture à la caisse plus qu'il est poussé, en suivant les instructions des responsables de PitLane.

9.5.7. Dans les arrêts aux box ou dans les box, le pilote doit, dans tous les cas, arrêter le moteur, qui ne peut être démarré que momentanément pour des essais et un réglage.

9.5.8. La vitesse sur PitLane est limitée à 60 km / h.

9.6. Ravitaillement

9.6.1. Vous ne pouvez ravitailler en carburant que dans un espace commun à tous les équipes, qui fixeront le circuit a la fin du Pit Lane, dans des conditions convenables, et que cela sera précisé lors du briefing.

9.6.2. Le nombre maximum de personnes autorisées dans le ravitaillement est de TROIS (3), dûment conditionné avec une combinaison ignifuge, des gants et une sous-couche. Au moins l'un d'entre eux aura pour tâche exclusive de transporter un extincteur d'au moins quatre (4) kilos pour les éventuelles situations d'urgence.

9.6.3. Le nombre de ravitaillements en carburant pendant la célébration de la course est libre.

9.6.4. Seuls les systèmes de ravitaillement en carburant suivants sont autorisés:

a) Bidons ou fûts d'une capacité maximale de 60 litres, actionnés par des pompes mécaniques ou à gravité et équipés d'un tuyau flexible et d'un pistolet.

Réservoirs de 25 litres avec buses de remplissage FIA.

Tours FIA interdit a exception de les catégories LMP3, CN, GT, GTC y GT4.

L'utilisation d'entonnoirs et de pompes électriques est interdite.

9.6.5. Sera obligatoire d'utiliser un couvre-roue ignifuge couvrant la moitié supérieure de la roue la plus proche a la bouche de remplissage, afin d'éviter les risques en cas de déversement d'essence.

9.6.7. Lors du ravitaillement en carburant, l'équipement ne peut effectuer aucune autre opération sur le véhicule. Cette opération doit être effectuée avec le moteur (sauf pour les véhicules turbo) et les phares doivent être arrêtés. Il est autorisé d'utiliser une batterie de secours pour démarrer le véhicule, si nécessaire.

10. NUMERO DE COURSE ET DE PUBLICITÉ OBLIGATOIRE

10.2 Pour participer à l'essai officiel et à la course, tous les véhicules doivent comporter des publicités obligatoires.

10.4. Publicité obligatoire

10.4.1. Voiture et Pilote: La publicité doit être située comme indiqué dans l'Annexe 1. Le placement correct de la publicité sera une condition essentielle pour participer à l'essai et course. Les dossards, autocollants et patchs du singe publicitaire seront fournis par le comité organisateur.

10.4.2. C'est sous la responsabilité directe de chaque concurrent que les publicités sont correctement placées dans les vérifications et au cours de la course. Tout pilote ou concurrent qui ne respecte pas le placement de publicité ne sera pas autorisé à prendre la sortie.

11. PNEUS

11.1. Les seuls pneus autorisés seront ceux des marques MICHELIN, DUNLOP, PIRELLI, HANKOOK, YOKOHAMA et NANKANG et le nombre maximum de pneus secs à utiliser pour les qualifications et la course sera de huit (8), à l'exception des Divisions LMP3, CN, GT, GTC et GT4 qui aura un maximum de douze (12). Le nombre de pneus pluie à utiliser est libre.

Pour le marquage des pneus, toutes les équipes doivent noter le numéro du code à barres des pneus sur la feuille qui sera fournie à cet effet et le remettre au délégué technique lors des vérifications techniques.

11.3. L'utilisation et / ou la simple présence de chauffe-pneus ou de tout mécanisme permettant de les chauffer pendant toute la durée de l'épreuve est interdite.

11.4. Si une équipe casse un ou plusieurs pneus marqués lors de la séance d'essais chronométrés, les Commissaires Techniques doivent évaluer si ces pneus peuvent être utilisés en course. Si, pour des raisons de sécurité, les commissaires techniques s'accordent à dire qu'ils ne sont pas utilisables, l'équipe concernée peut remarquer le même nombre de pneus cassés, ainsi que d'autres pneus neufs ou usés.

REGLEMENT TECHNIQUE

1. VOITURES ADMIS

1.1. Sont admis tous les véhicules conformes aux dispositions de l'article 2 de ce règlement. Exceptionnellement, le comité organisateur et peut admettre, à sa seule discrétion, des véhicules non conformes à la réglementation antérieure. Pour l'étude de cette anomalie, le candidat doit soumettre, avant de s'inscrire à l'essai, une acceptation expresse indiquant les particularités techniques de la non-conformité avec ledit règlement.

1.2. Tous les véhicules seront basés sur les règlements techniques qui ont

1.3. Le comité d'organisation se réserve le droit d'admettre ou non un véhicule, en fonction de ses avantages, de son niveau de préparation ou de toute autre raison. De même, le comité d'organisation se réserve le droit de changer la division d'un véhicule en fonction de ses performances, de son niveau de préparation ou de tout autre motif.

2. DEFINITION VOITURES ADMIS

2.1 Dans le présent règlement il y a 10 Divisions de voitures admis.

2.2. Liste de voitures admis par divisions : Cette liste reste ouverte a des autres modèles qui seront situés en fonction de leurs performance dans la division qui convient le mieux:

2.2.1. LMP3: Véhicules avec spécifications LMP3 du Michelin Le Mans Cup.

2.2.2. CN: Sport Prototypes du catégorie CN des Ultimate Cup Series

2.2.3. GT: Véhicules avec spécifications GT2 et GT3 FIA et véhicules GT des autres championnats qui sont admis à participer. Sont inclus Lamborghini Huracan SuperTrofeo et Renault RS01.

2.2.4. GTC: Véhicules GT procedentes des Trophées monomarkes jusqu'au 2019 (inclus) a exception du Renault RS01 et Lamborghini HuracanTrophy.

- Silhouettes dont le rapport poids/puissance n'est pas inférieur à 2,5 kg/cv.

- Véhicules avec spécifications de la série TRANSAM Euroracing

2.2.5. GT4: Véhicules avec spécifications GT4, et du catégorie GT Cup du GT Open Championship

- Des silhouettes dont le rapport poids/puissance n'est pas inférieur à 2,8 kg/Cv.

- MitjetSupertourisme

2.2.6. TCR: Véhicules de la série TCR, avec les Audi TT Cup et Seat Leon Cup Racer.

2.2.7. D1: Alpine A110 Cup, Peugeot 308 Cup, Seat Leon MK2 et Volkswagen Scirocco GT24

2.2.8. D2: BMW M235i Cup, BMW M3 E36 y E46, Nissan 350Z, Opel Astra OPC Cup, Peugeot RCZ Cup, Renault Clio Cup IV, Seat LeonCopa MK1 et véhicules CET.

2.2.9. D3: Ford Fiesta ST, Hyundai Coupe, Mini Challenge, Renault Clio Cup III, Peugeot 207, Porsche 968 Cup, Seat Ibiza Trophy et Renault Spyder

2.2.10. D4: Abarth 500 Trofeo, BMW 325 Trofeo, Citroen Saxo Cup, Ford Fiesta, Ginetta G40, Hyundai Accent / Getz, Mazda MX5 Cup, Renault Clio Cup II, et Suzuki Swift Cup

2.4. Véhicules GT et Silhouette: Tous les véhicules homologués dans un championnat GT national ou international seront admis et seront régis par les règlements du championnat auquel

ils souhaitent s'inscrire. Si un participant souhaite apporter une modification technique ou ajouter une évolution d'une année ultérieure, il doit le faire comme décrit à l'article 6 du présent règlement. Le comité d'organisation déterminera s'il est ou non possible de le faire. Tous doivent être conformes au BOP spécifique de cette épreuve.

3. RÈGLES POUR LES VÉHICULES PARTICIPANTS

3.1. Tous les véhicules doivent être conformes, pendant toute la durée du meeting, à la réglementation en vigueur, à l'annexe J et aux dispositions du présent règlement.

3.2. Les véhicules peuvent être munis du réservoir de carburant d'origine ou d'un FIA Sécurité, auquel cas ils doivent avoir une capacité maximale de 100 litres, à l'exception des véhicules des divisions GT et GTC, pesant plus de 1 300 kg, pouvant porter jusqu'à 120 litres.

3.3. Les véhicules doivent avoir mis en place les mesures de sécurité correspondant à leurs réglementations. Sinon, la sortie sera refusée ou exclue.

3.8 Les véhicules obligatoires doivent être équipés de feux de position arrière d'une puissance minimale de 5 W, ainsi que de feux de freinage d'au moins 21 W. Il est également obligatoire d'installer un feu de brouillard ou de pluie arrière clairement visible de l'arrière, avec une surface optique minimale de 50 cm² et une lampe d'au moins 21 W. En cas de mauvaises conditions météorologiques, ledit feu doit être connecté lorsque le directeur de course donne l'ordre et doit être maintenu allumé pendant que le véhicule est sur la piste. Ces ordres seront donnés à partir du panneau de signalisation situé sur la ligne d'arrivée.

19.06.2019